

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24
Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 31
Quorum : 24

OBJET

Affaire n° 2025-171

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
EN FONCTIONNEMENT À L'USPG
TENNIS PADEL DANS LE CADRE
DE LA PROGRAMMATION 2025 DE
LA CITÉ ÉDUCATIVE**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 octobre 2025.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 5 novembre 2025.

LE MAIRE


OLIVIER HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 4 novembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 4 novembre, le conseil municipal du Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan et M. Sergio Erapa.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par M. Guy Pernic, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par Mme Honorine Lavielle, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe par M. Henry Hippolyte, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude Adois et Mme Pamela Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, à 17h16 (affaire n° 2025-169).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents excusés : Mme Annie Mourgaye.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT À L'USPG TENNIS
PADEL DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2025 DE LA CITÉ
ÉDUCATIVE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n° 2024-165 à 177, du 3 décembre 2024 portant sur une avance de subvention en fonctionnement aux associations et établissements publics ;

Vu les délibérations n° 2025-023 à 031 du 4 mars 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations et à l'établissement public au titre de l'année 2025 ;

Vu les délibérations n° 2025-045 à 048 du 1^{er} avril 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations au titre de l'année 2025 ;

Vu les délibérations n° 2025-061 à 064 du 6 mai 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2025 ;

Vu la délibération n° 2025-083 à 085 du 3 juin 2025 portant sur l'attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de Ville ;

Vu les délibérations n° 2025-112 à 118 du 5 août 2025 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations et aux établissements publics au titre de l'année 2025 ;

Vu la délibération n° 2025-153 du 7 octobre 2025 portant sur la programmation financière de la Cité Éducative du Port au titre de l'année 2025/2026 ;

Vu la délibération n° 2025-156 du 7 octobre 2025 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement aux associations relevant de la Petite Enfance au titre de l'année 2025 ;

Vu les délibérations n° 2025-157 à 160 du 7 octobre 2025 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations au titre de l'année 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant les orientations sectorielles définies par la ville dans le cadre de la campagne associative 2025 ;

Considérant la démarche partenariale engagée par la ville visant à soutenir et dynamiser le tissu associatif dans des secteurs très divers tels que l'action sociale, la santé, la jeunesse, le sport, l'environnement, les personnes âgées, le patrimoine, la culture...et autres contribuant à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général sur notre territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 22 octobre 2025 ;

M. Franck Jacques Antoine ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution et le versement de la subvention de 7 500 € en fonctionnement, au titre de l'exercice 2025, à l'USPG TENNIS PADEL ;

Article 2 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNE DE SAINT-JOSEPH, REUNION'. Overlaid on this stamp is a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Olivier HOARAU'. The signature is written in a cursive style and extends slightly beyond the right edge of the stamp.

Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT
DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2025 DE LA CITÉ ÉDUCATIVE

AUX ASSOCIATIONS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l’avis du conseil municipal sur l’attribution de subventions en fonctionnement aux associations au titre de l’année 2025 dans le cadre de la programmation de la Cité éducative, en complément des dotations allouées en mars 2025 (délibérations n° 2025-023 à 031), en avril 2025 (délibérations n° 2025-045 à 048), en mai 2025 (délibérations n° 2025-061 à 064), en juin 2025 (délibérations n° 2025-083 à 085), en août 2025 (délibérations n° 2025-112 à 119) et en octobre 2025 (délibérations n° 2025-156 à 160).

La ville du Port bénéficie depuis septembre 2019 du label « Cité éducative », dispositif national visant à renforcer la continuité éducative et l’égalité des chances des enfants et des jeunes issus des quartiers prioritaires. Ce dispositif associe étroitement établissements scolaires, familles, associations et partenaires institutionnels afin de proposer un accompagnement global aux jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant et après le temps scolaire.

Dans le cadre de la programmation globale 2025 de la Cité éducative, l’engagement financier de la ville est de 572 100 €, complété par un cofinancement de l’Etat à hauteur de 400 000 €.

A ce titre, il est proposé au conseil municipal d’approuver l’attribution de subventions en fonctionnement aux associations listées dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATION	INTITULE DE L’ACTION	SUBVENTION NOUVELLE	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE
USPG TENNIS PADEL	Parcours éducatif sportif	7 500 €	-
ASSOCIATION ABYSS	Aire marine éducative	2 250 €	-
EMMAÛS AGAME	Accompagnement des familles à l’usage du numérique	-	2 500 €
CERCLE D'ESCRIME DE L'OUEST	Parcours éducatif sportif	-	3 000 €

Eu égard à ce qui précède, il est demandé au conseil municipal :

- d’approuver l’attribution et le versement des subventions en fonctionnement, au titre de l’exercice 2025, aux associations citées ci-dessus ;
- d’autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.